

Rapport du Conseil d'administration

CAMARADES,

Depuis la dernière Assemblée générale, votre Conseil a tenu vingt-cinq séances ordinaires et vingt-quatre séances extraordinaires; tous les membres du Conseil ont assisté assidûment à ces réunions, apportant leur collaboration pour la bonne marche de notre Association.

Nous avons eu la douleur de perdre notre bon camarade Meynadié qui, bientôt, allait pouvoir prendre sa retraite et goûter un repos bien mérité après une vie régulière de labeur.

Le Conseil, à son grand regret, s'est vu dans l'obligation de demander à notre camarade Gaube s'il voulait profiter de l'article des statuts de la Caisse des retraites lui permettant de prendre une retraite anticipée après entente préalable et, avec son consentement, sur la production d'un certificat médical à l'appui constatant son infirmité; le camarade a bien voulu prendre sa retraite.

Nous avons à enregistrer la démission du camarade Arnold et les démissions d'atelier des camarades Crespeau, Guillouet (Marcel).

Nous vous présentons les demandes d'inscription que nous avons reçues à ce jour et qui sont en règle avec l'article 9 de nos statuts; ce sont celles des camarades : Bachmann (Marcel), Collas (Gustave), Marcel (Albert), Fouquet (Louis), Métayer (Roger), Chrestien (Marcel), ainsi que nos apprentis Imbert (Gaston), Iaboc, Delagarde (Eugène), Genuit.

Nous vous présentons l'adhésion définitive comme associés de nos anciens apprentis Rageau (Camille), Pelletier.

Ces camarades seront admis comme associés après un vote de l'Assemblée.

La Caisse des retraites ayant sollicité pour nos camarades retraités la prime de vie chère, le Conseil a été unanime pour que nos anciens camarades aient satisfaction.

Le service de comptabilité main-d'œuvre a été pendant un certain temps embouteillé, la cause initiale provenant du peu de présence effective de certains de nos collaborateurs. Votre Conseil s'est vu dans l'obligation de remercier certains d'entre eux.

Nous avons fait appel à nos camarades associés afin de procéder à leur remplacement, en leur demandant de bien vouloir subir un examen; un de nos camarades remplissant les conditions est à la main-d'œuvre maintenant.

Le Conseil désirant que la comptabilité fonctionne normalement, après entente avec M. Bouvet, notre comptable, ce dernier a pris sous sa direction et sa responsabilité tous les services de comptabilité.

Notre caisse de solidarité a fait œuvre utile en soulageant dans la mesure du possible certaines organisations et des camarades dignes d'intérêt.

Une loi votée en juillet dernier nous mettait dans l'obligation de faire partie d'une caisse de compensation; la Chambre consultative ayant créé cette caisse, nous lui avons donné notre adhésion.

Votre Conseil, devant quelques abus, vous a demandé bien sincèrement d'éviter tout ce qui est préjudiciable à notre Association.

Nous avons, à notre vif regret, dû rappeler les règlements à quelques camarades; nous souhaitons dans l'intérêt commun, par une coopération franche et cordiale, d'éviter le retour de ces faits toujours regrettables.

Le bureau d'études a souffert pendant un certain moment du départ d'excellents camarades qualifiés, le Conseil ayant fait appel à l'atelier pour procéder au remplacement, trois camarades ont répondu à notre appel.

Le laboratoire étant achevé, notre ingénieur M. Wilhem nous a demandé de lui adjoindre un collaborateur ne s'occupant exclusivement que des essais de laboratoire. Votre Conseil a fait droit à sa demande; devant la multiplicité des travaux incombant à nos ingénieurs, l'étude de la T. S. F. a été abandonnée momentanément.

Notre outillage s'est augmenté de deux fours, un pour la trempe de l'acier rapide, l'autre pour l'outillage.

L'achat d'une génératrice de 110 à 250 volts permettra maintenant de vérifier soigneusement tous nos moteurs.

Votre Conseil s'est occupé de l'achat d'un matériel démontable qui pourra nous servir mieux que par le passé à toutes les expositions ou foires où nous exposerons.

En remplacement de la voiture actuelle qui ne peut plus assurer le service et devant la nécessité, nous avons décidé l'achat d'une voiture automobile marque Unic, qui servira à notre directeur dans ses fonctions de représentation.

Le Conseil, après les réclamations de notre camarade Hartmann, s'est décidé à faire recouvrir le grand hangar.

Notre camarade Martin nous ayant demandé des améliorations d'hygiène, nous avons fait faire à la salle de souderie une cheminée de ventilation.

Le Conseil ayant pressenti notre camarade Messenger pour lui confier l'usinage des taraudeuses; notre camarade a bien voulu se charger de ce travail dès qu'il le pourrait.

Le Conseil s'assurera maintenant à l'entrée des stagiaires si ces derniers sont en règle avec l'article 9 de nos statuts, étant entendu qu'ils doivent appartenir soit à la C. G. T. ou à la C. G. T. U.

L'Utica n'étant qu'un refuge momentané en attendant l'unité pour nos camarades associés, à la suite de la dernière Assemblée générale, le Conseil a fait demander aux camarades leur situation syndicale; un certain nombre n'ayant pas répondu, nous vous communiquerons les noms à cette Assemblée.

Votre Conseil a signé le contrat avec M. Vigeron pour l'étude des appareils de mesures et la fabrication; l'usinage de ces appareils est poussé le plus possible; nous espérons avoir en vitrine à l'exposition prochaine de physique des appareils remarquables.

L'activité commerciale permettant momentanément d'envisager un meilleur avenir, le retrait des 10 % demandé en des jours moins heureux sera abrogé. Le salaire des associés sera donc de 3 fr. 75.

Pour les auxiliaires, le taux salaire et vie chère cumulés sera acquis. Le maintien de cette disposition sera subordonné à la bonne volonté des camarades pour la production toujours de plus en plus intense.

Nous avons eu le plaisir de savoir que le Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement donnait un avis favorable pour une subvention de 10.000 francs pour notre école d'apprentissage.

Votre Conseil s'est préoccupé très activement de l'organisation de notre Association et à ce sujet nous avons reçu les offres de M. Courcy, ingénieur-conseil spécialiste en organisation d'usines et de services administratifs, qui nous a fait à une séance du Conseil, un exposé complet de ses méthodes. Notre camarade Roblin nous a fourni également un rapport complet d'organisation. Vous aurez, camarades, à choisir entre les projets.

Afin d'activer nos nombreux travaux, nous avons été appelés à faire venir pour leur stage un certain nombre de camarades.

Depuis la dernière Assemblée générale, nous avons exécuté et mis en service différentes extensions de multiples et d'installations de tableaux extensibles. Grenoble est terminé, Nancy près de l'être, Saint-Dié, Lorient, Saint-Brieuc sont en service, Caen, Alençon très avancés, Annecy, Aix-en-Provence en montage. Le matériel pour Elbeuf est expédié et très prochainement le montage sur place commencera. La transformation des relais de Calais est exécutée à l'atelier et nos monteurs vont partir.

Nous avons en préparation les extensions des multiples de Belfort et de Rouen.

Nous avons fourni à la direction régionale du Nord 3 tableaux de durée d'attente ainsi que des bâtis de compteurs individuels.

Le marché des meubles extensibles d'octobre 1919 a été transformé et nous avons obtenu un avenant de 20 meubles interurbains.

Nous avons pris part à différents concours pour l'administration des P. T. T. et avons obtenu les adjudications suivantes :

- 200 têtes verticales à 112 paires;
- 600 magnétos avec clés d'appel;
- 1.500 bobines différentielles;
- 1.000 réglettes doubles de tableaux intermédiaires.

La Compagnie des chemins de fer de l'Etat nous a confié un certain nombre de commandes; entre autre 332 transformations d'appareils répéteurs de signaux, système Augereau, ainsi que la fabrication complète de 100 serrures Augereau.

Nous avons obtenu également la fourniture de 2.210 magnétos d'appel.

La Société Radio-France nous a passé commande de 32 appareils onduleurs.

Notre activité commerciale fut en progression dans la production du privé; tous les appareils créés par l'A. O. P. se répandent sur le marché dans une proportion appréciable.

Proposition Delique

Afin de pouvoir donner une indemnité de maladie plus forte compensant la différence de la petite caisse, je demanderai au Conseil s'il n'y aurait pas moyen par une cotisation supplémentaire à la caisse de solidarité de l'A. O. P.

Si je fais cette proposition, c'est à seule fin de supprimer les dérangements qu'occasionnent les sociétés existantes.

Le Conseil doutant de la légalité de cette proposition lui semblant impossible d'exiger des travailleurs de l'Association un versement qui n'est pas prévu dans nos statuts.

Proposition Drouin

Considérant l'expiration prochaine de la somme destinée à la vie chère et vu l'augmentation incessante du coût de la vie, je propose l'élévation du taux de l'heure en le portant à 3 fr. 75.

Le camarade a satisfaction avec la proposition du Conseil.

Proposition Hartmann

Les soussignés demandent (150 noms) :

1° Que la prime de vie chère soit incorporée au salaire lorsque la somme affectée à son paiement sera épuisée;

2° Que le Conseil, d'accord avec les camarades associés travaillant à l'atelier, puisse augmenter le salaire suivant les fluctuations du coût de la vie.

Le Conseil ne peut prendre position sur la 2° partie de la proposition.

Projet de M. Courcy

Le Conseil décide de ne pas retenir ce projet (6 voix contre une).

Projet du camarade Roblin

Le Conseil accepte le projet Roblin (6 voix contre une abstention).